



SYNDICAT NATIONAL
DES PERSONNELS CIVILS
FORCE OUVRIÈRE
DE LA GENDARMERIE



Du 30 novembre au 6 décembre 2018

Election au COMITÉ TECHNIQUE DE LA GENDARMERIE NATIONALE (CTGN)



**Voter SNPC/FO Gendarmerie, c'est l'assurance de
porter vos idées et de défendre vos intérêts !**

Cher(e)s collègues,

Du **30 novembre au 6 décembre 2018**, tous les personnels civils de la gendarmerie nationale, fonctionnaires administratifs et techniques, ouvriers de l'État, contractuels et apprentis, sont appelés, dans le cadre des élections professionnelles, à élire pour les 4 prochaines années leurs représentants au sein du Comité Technique de la Gendarmerie Nationale.

Majoritaire depuis la création du comité technique et de fait incontournable lors des prises de décisions, notre liberté et notre indépendance nous ont toujours permis de nous exprimer dans l'intérêt des agents.

Grâce à son maillage territorial le SNPC/FO présente des candidats proches des problématiques locales. Le SNPC/FO propose également une liste de candidats composée de femmes et d'hommes représentatifs de tous les statuts.

L'objectif du SNPC/FO durant ces quatre dernières années a été de venir vous rencontrer au sein des établissements au travers notamment de réunions d'information ou de permanences. Ces rendez-vous nous ont permis de prendre en considération vos attentes et problématiques et de les porter au comité technique, instance présidée par le directeur général de la gendarmerie nationale.

Syndicat de proximité reconnu, écouté et respecté par l'administration tant au niveau local que national, il a su imposer un dialogue social de qualité.

NOS REVENDICATIONS POUR CES QUATRE PROCHAINES ANNÉES :

- valoriser de réels parcours professionnels pour les personnels civils au sein du périmètre ;
- re-pyramider les postes par la mise en place d'examen professionnels C en B et B en A spécifiques au périmètre gendarmerie ;
- proposer systématiquement à l'agent une mobilité fonctionnelle au sein de sa formation administrative dans le cadre de l'avancement au choix, à l'occasion d'un changement de corps ;
- obtenir une prime pour les maîtres d'apprentissage ;
- obtenir une Prime de Résultats Exceptionnels (PRE) ;
- relancer l'embauche d'ouvriers de l'État ;
- obtenir des locations de logements pour les personnels civils au sein des casernes de la gendarmerie ;
- mettre en place des formations relatives à l'utilisation des applications métiers spécifiques GN ;

- obtenir l'égalité d'accès aux formations proposées par les préfetures et budgétisation des formations pour les personnels techniques ;
- demander l'affectation prioritaire des personnels civils sur les postes de soutien non-opérationnels ;
- imposer la formation obligatoire à la conduite des entretiens professionnels pour les notateurs tant civils que militaires ;
- faciliter l'accès au télé-travail ;
- supprimer le ticket d'entrée ouvrant droit à la récupération dans le cadre des horaires variables ;
- augmenter le nombre de postes d'Agents Principaux des Services Techniques (APST) ;
- garantir une gestion RH rigoureuse au profit des personnels contractuels ;
- veiller à la continuité du processus de substitution de postes ;
- faciliter l'accès à l'emploi au sein du périmètre gendarmerie pour les apprentis remplissant toutes les conditions de recrutement.

Pourquoi le 6 décembre 2018 voter pour le SNPC/FO Gendarmerie ?

PARCE QUE NOUS AVONS DÉJÀ OBTENU :

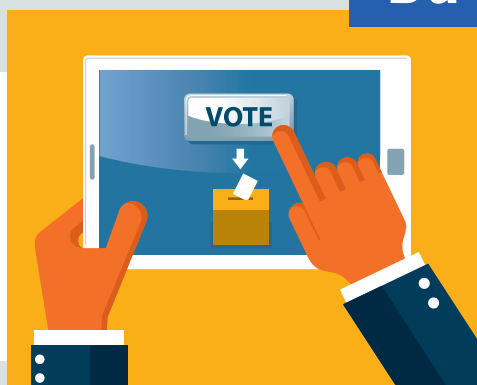
- les heures supplémentaires : réactivation du dispositif et abondement de 200 000 euros de l'enveloppe avec ventilation par formation administrative ;
- la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) : création d'un groupe de travail avec une première répartition au 1^{er} janvier 2017 ;
- la mise en place de stages d'acculturation pour les nouveaux arrivants ;
- la sécabilité de la journée de récupération et la réduction du ticket d'entrée dans le cadre du temps de travail ;
- l'annulation de la décision d'externalisation de la partie restauration des cercles mixtes de Rosny-sous-Bois et Beynes ;
- valorisation de la filière technique par le biais de concours et accès au changement de corps pour toutes les spécialités ;
- l'obtention de 13 postes d'Agents Principaux des Services Techniques (APST) ;
- le changement de profession pour les ouvriers de l'État de jardinier en jardinier paysagiste et de mécanicien en mécanicien diéséliste pour un meilleur déroulé de carrière...

PARCE-QUE LE SNPC/FO GENDARMERIE :

- est majoritaire avec actuellement 5 sièges sur 9 au comité technique ;
- est présent, avec plus de 50 délégués, au sein des zones, régions, écoles et centres ;
- est le seul syndicat capable de vous défendre à tous les niveaux, des formations administratives jusqu'au ministre de l'Intérieur ;
- suit avec attention tous les dossiers individuels et collectifs, apportant toujours une réponse ;
- est le seul syndicat à se soucier de l'accueil, de l'intégration et de la reconnaissance des personnels civils ;
- est le seul syndicat à revendiquer un juste positionnement hiérarchique des personnels civils.

Comme en attestent les différents procès-verbaux du CTGN, les représentants SNPC/FO Gendarmerie riches de leur expérience ont su prouver, au cours de leur mandat, leur sérieux et leur détermination dans la préparation et la conduite des CTGN.

Du 30 novembre au 6 décembre 2018



**VOTEZ ET FAITES VOTER
SNPC/FO/Gendarmerie !**
**le syndicat libre
et indépendant !**

